

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Convention de
partenariat entre
l'association pour la
protection et
l'entretien du
cimetière et la
commune de
Charnay**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
20

Suffrages exprimés :
28

Le Conseil a été
convoqué le :
6 septembre 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **16 septembre 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(13 septembre 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize septembre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, BERNARDET Pailine est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, ROSSIGNOL Michel est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : Jean-Paul Basset

EXPOSE

La ville de Charnay et l'Association, collaborent depuis la création de l'association le 26 octobre 2021, afin d'entretenir, de valoriser et de sauvegarder le cimetière de Charnay-lès-Mâcon et notamment les sépultures remarquables.

Ce partenariat s'est renforcé par le prêt et la mutualisation de moyens matériels permettant l'entretien des espaces communs, le désherbage, le débroussaillage et le défrichage des allées et des tombes.

Ainsi, l'association et la ville interviennent ensemble du mois de mars à la Toussaint, la ville mettant à disposition de l'association du matériel et de l'outillage entreposés dans un local : brouettes, balais, sacs, binettes, tridents ... afin que les bénévoles puissent travailler dans les meilleures conditions.

De son côté, la ville de Charnay, en s'associant avec l'association, bénéficie d'un soutien et de moyens humains dans l'entretien du cimetière.

La présente convention a ainsi pour objet de définir les engagements respectifs de l'association et de la ville afin de conforter mutuellement leurs actions en faveur de l'entretien du cimetière et de la sauvegarde des chapelles et tombes qui pourraient avoir un intérêt patrimonial et mémoriel.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la convention de partenariat jointe en annexe ;
VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 5 septembre 2024 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association pour la protection et l'entretien du cimetière.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

